

Décision n 2025.0122/DC/SBP du 15 mai 2025 du collège de la Haute Autorité de santé portant attribution du label de la Haute Autorité de santé à la recommandation de bonne pratique intitulée « Actualisation de la place des différents examens d'imagerie pour le diagnostic d'endométriose » coordonnée par la Société d'Imagerie de la Femme, la Société Française de Radiologie et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 15 mai 2025,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 161-37 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le label de la Haute Autorité de santé est attribué à la recommandation de bonne pratique intitulée « Actualisation de la place des différents examens d'imagerie pour le diagnostic d'endométriose », ci-jointe, coordonnée par la Société d'Imagerie de la Femme, la Société Française de Radiologie et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique ;
- texte des recommandations.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 15 mai 2025.

Pour le collège :
Le président de la Haute Autorité de santé,
PR LIONEL COLLET
Signé